

pourra devenir un bon citoyen canadien. J'aimerais cependant signaler au ministre les grandes tentations auxquelles il expose ces fonctionnaires. Tant de rumeurs viennent de différents coins du monde que nous ne pouvons les écarter à la légère. Je ne serais pas trop surpris d'apprendre un de ces jours, qu'un membre de la chambre des communes est en mesure de fournir la preuve de tentations auxquelles on expose ces fonctionnaires.

On peut trouver un exemple de ces tentations dans l'annonce de postes du service public auxquels on veut pourvoir au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le ministre cherche des médecins. Il demande qu'ils soient diplômés d'une faculté de médecine reconnue, détenteurs d'un permis d'exercer la profession médicale dans toute province du Canada. Ils doivent avoir terminé un stage général à titre d'internes dans tous les services. Divers autres titres et qualités sont également requis. Le traitement proposé est de \$6,600 à \$7,200 par an.

L'hon. M. Pickersgill: Ce sujet ne concerne pas du tout mon ministère, monsieur le président. L'honorable député le constatera s'il veut vérifier. Autant que je sache, nous n'engageons pas de médecins.

M. Regier: Je remercie le ministre de sa mise au point. Je constate que l'annonce porte: "Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social". J'ajoute ceci. Si telle est l'échelle des traitements prévus pour nos médecins et autres hommes compétents dont nous attendons la plus haute intégrité dans l'exercice de leurs fonctions, je n'ai pas beaucoup lieu de m'étonner que tant de rumeurs arrivent à nos oreilles.

Je ne suis pas très satisfait, et j'espère que le ministre pourra expliquer la chose, des méthodes de filtrage qu'on emploie au sujet des allégeances politiques. Juste après la guerre le ministère se montrait extrêmement prudent afin de ne pas laisser entrer au pays des personnes à sympathies nazies ou fascistes. J'espère que rien n'a changé. J'espère aussi qu'on exerce un contrôle des plus sévères en ce qui concerne les personnes à tendances ou à convictions communistes. Il me semble que dans certains cas, on attache une plus grande importance à la région du monde d'où vient l'immigrant qu'à ses sympathies politiques. J'ai entendu dire par exemple,—et ce n'est peut-être pas absolument sans raison,—qu'un immigrant du Sud de l'Italie n'a à subir à peu près aucun interrogatoire quant à ses sympathies politiques. Nous savons pourtant que dans le Sud de l'Italie on trouvait autrefois des personnes très enclines au communisme ou au fascisme. Le ministre, je l'espère, pourra assurer au

[M. Regier.]

pays que nous n'admettons personne de ce genre.

L'hon. M. Pickersgill: Je puis répondre tout de suite à la question. La déclaration de l'honorable député est sans fondement aucun. Les soins qui sont pris dans cette région sont les mêmes que partout ailleurs.

M. Régier: Je suis heureux de ce démenti du ministre. Il nous donnera un peu plus de détails plus tard, je l'espère, et dira au comité précisément ce qu'il entend par "les mêmes soins". La population du Canada commence à s'inquiéter et elle aimerait savoir en quoi consistent exactement "ces mêmes soins".

Je termine en insistant sur ce point-ci: si nous voulons des immigrants,—et je reconnais que nous en voulons,—le ministère de l'Immigration devrait non seulement établir les règlements qui s'imposent mais faire en sorte que nous obtenions le genre d'immigrants que nous voulons et ne pas laisser aux employeurs éventuels le choix à cet égard.

M. Churchill: Pour que le président s'aperçoive que je voulais prendre la parole, j'ai dû me livrer à une gymnastique plus active que je ne prévoyais et je suis heureux d'avoir réussi. Mes observations vont suivre un autre cours. J'ai une ou deux questions à poser au sujet des principes qui régissent l'immigration mais j'attendrai l'appel des crédits du service d'immigration, comme le ministre le souhaite avec raison.

Ce que j'ai à dire se rattache d'une façon générale aux avantages qui découlent pour la Chambre du travail du comité des crédits. Je ne reprendrai pas le débat que nous avons tenu à la Chambre sur ce sujet mais me contenterai de formuler quelques propositions. Ainsi, comme on le voit à la page 426 du compte rendu du comité des crédits qui a étudié les crédits du ministère de l'Immigration,—fascicule n° 14,—le ministre déclare:

J'imagine qu'il ne serait pas raisonnable de demander au comité des subsides d'étudier les crédits de ce ministère avant que le compte rendu des délibérations de ce comité-ci ait été imprimé car cela ne serait pas juste envers les députés qui ne sont pas ici et nous ne pourrions pas épargner le temps que nous espérons gagner par ce moyen.

Parfaitement. Le comité des subsides n'a pas été saisi des crédits du ministère avant qu'on imprime le compte rendu des délibérations. Voici mon objection, monsieur le président. Si le comité des crédits doit être maintenu au cours de la prochaine session, il me semble que ceux qui s'occupent de ces questions devraient étudier avec soin les méthodes qui permettraient aux députés qui s'y intéressent de trouver dans le compte rendu les crédits examinés. J'ai mis beaucoup de temps à trouver dans les divers fascicules